

première, celle de Fort Ware, étant autrefois entièrement autonome. De nos jours, les autochtones ne peuvent non seulement remonter la rivière parce que la plupart du temps elle est chargée de déchets, mais ils ne peuvent même pas avoir accès au lac. Ils ont fait des démarches auprès de l'Hydro de la Colombie-Britannique, mais sans succès.

Le service forestier qui s'intéresse au lac, a entrepris de nettoyer le mieux possible les déchets de la voie d'eau mais aucune aide substantielle n'apparaît à l'horizon, surtout pas du côté du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), qui aurait certainement son mot à dire au sujet de l'aliénation de cette communauté et de la manière dont ses droits traditionnels et son mode de vie ont été atteints.

Puis il y a la localité d'Inginika, celle qui a été effectivement déplacée par le lac. Ces gens ne pouvaient nullement résister aux pressions de la société dans laquelle ils avaient été installés. Ils sont retournés vivre dans leur ancienne région, mais ils sont maintenant totalement isolés sans l'outillage nécessaire ou les moyens de poursuivre leur ancienne activité. Chaque année, au milieu de l'hiver, ils manquent de vivres et ne peuvent se procurer des légumes frais. Je dois faire appel à des organismes de secours pour transporter par avion les denrées indispensables à leur survivance. Ordinairement il est trop tard, la malnutrition parmi les enfants ayant déjà fait son œuvre.

Il est absolument incroyable de recevoir un document de ce genre sans aucune mention des moyens auxquels le ministre entend recourir pour trouver l'argent en vue d'exécuter son mandat. Bien entendu, les personnes affectées n'ont pas manqué de présenter des instances. J'ai ici une lettre expédiée en réponse à une demande émanant d'un groupe de Saint John appelé les River Rats. Ces gens se sont lancés dans une entreprise à des fins de récréation le long des grands cours d'eau dans les montagnes. Ils ont été affectés comme les autres. Ils ont écrit au ministre pour lui demander s'il pourrait les aider à poursuivre leur activité. Ils voudraient fabriquer eux-mêmes le matériel dont ils pourraient se servir pour naviguer sur le lac. Il y a du poisson dans le lac, à tel point même que certains autochtones pourraient s'y livrer à la pêche commerciale.

● (2100)

Le 29 août 1975, le ministère a répondu ce qui suit:

Les crédits dont nous disposons pour les deux prochaines années sont déjà pleinement engagés, et ceux dont nous sommes susceptibles de disposer au cours des années ultérieures sont l'objet d'une forte demande. Il est donc peu vraisemblable que nous puissions contribuer avant de nombreuses années au coût de construction de plusieurs rampes de lancement dans la région de rivière de la Paix.

Pourtant, puisque vous faites état de votre intention d'entreprendre vous-mêmes cette construction en vous contentant de notre part d'une aide financière limitée...

Réponse tout à fait typique. Lorsqu'il reçoit une demande de la part de gens que je représente, le gouvernement se dérobe toujours, se contentant de proposer une solution ou de formuler une idée quant à l'endroit où ils pourraient peut-être trouver l'argent nécessaire; ou bien il dit: «Dites, trouvez d'abord 50c., et nous vous fournissons ensuite les 50c. qui vous manquent pour parachever le travail, de sorte que nous disposerons d'installations que vous ne serez pas les seuls à utiliser égoïstement, mais qui seront accessibles à toute la population».

La lettre poursuit:

... Je vous suggère d'étudier les possibilités que vous offre le programme d'initiatives locales...

Ports de pêche et de plaisance

Je me demande si c'est l'un des organismes auxquels le bill fait allusion à l'alinéa b), qui dit:

... n'importe quel membre du Conseil privé de la reine pour le Canada...

Je le dis parce que le ministre s'est caché souvent derrière le PIL lorsque nous lui avons posé des questions à la Chambre à ce sujet. Il dit que s'il y a tant de chômage, peut-être que les gens peuvent demander l'aide du PIL et que le gouvernement peut les aider de cette façon. Inutile de dire que ce n'est pas une chose dont il est chargé.

Voici la suite de la lettre:

Vous pouvez savoir quelles sont vos chances d'obtenir de l'aide en rencontrant le représentant du programme au bureau de Main-d'œuvre Canada le plus proche.

Et voici la phrase critique. Il se montre très généreux et charitable:

Je serais disposé à appuyer votre demande. Vous avez jusqu'au 12 septembre pour répondre, et je vous prierais de faire votre demande aussi tôt que possible.

Comme c'est généreux de la part du ministre de dire qu'il appuierait la demande d'octroi dans le cadre du PIL puisque il connaît mieux que personne en quoi consistent les priorités locales. J'ai demandé qu'il nous dise quelles sont ses priorités en matière de ports et d'installations de plaisance. J'ai trouvé la chose plutôt comique et j'ai poursuivi l'affaire. J'ai expliqué à ses fonctionnaires le problème que j'expose précisément ici ce soir.

Nous avons là un cours d'eau totalement différent, une immense mer intérieure complètement étrangère au milieu écologique de la région, et nous sommes privés de toute collaboration ou de toute aide fédérale pour établir le genre d'installations nécessaires. Des spécialistes de l'extérieur devront venir les construire pour nous parce que nous ne savons pas comment nous adapter à un bassin hydrographique de ce genre. Aussi le fonctionnaire du ministère m'a-t-il donné la réponse suivante dans sa lettre qui est plus longue de deux ou trois pages mais en dit tout aussi peu:

La demande de fonds réservés à notre programme de ports de plaisance a été extrêmement forte ces derniers temps, aussi nous a-t-il fallu ne retenir pour étude que les projets qui présentaient le plus grand potentiel de service pour les amateurs de navigation de plaisance en général.

Au cours des cinq prochaines années, nos subventions ne satisferont qu'environ le quart des demandes versées à nos dossiers jusqu'à maintenant.

Le ministre a maintenant la charge de 2,500 installations. Il a pris un retard de quatre ans en ce qui a trait à l'étude des demandes et rien dans le budget ne semble l'appuyer dans sa nouvelle responsabilité à l'égard des quais, des jetées, des voies navigables et des ports, surtout des voies navigables intérieures. Les prévisions sont tout à fait insuffisantes...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut toutefois continuer avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Oberle: Qui a dit non?

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'attendrais volontiers cinq ou dix minutes pour donner à mon collègue la chance de terminer ses observations. Dommage que les députés d'en face ne veuillent pas lui témoigner la même courtoisie. Son discours était très à point.

Mme Holt: S'il ne peut pas le faire en 40 minutes, il ne devrait pas le faire du tout.